



LE RENDEZ-VOUS DES GRANGES

MAIRIE

☎ **04 75 98 50 80**

Courriel : secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr
Site internet : www.les-granges-gontardes.fr



Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :
Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00
Jeudi de 15h00 à 19h00

Services au public

Les permanences des élus sur rendez-vous

Madame Héléne MOULY, Maire

Travaux

Gérard BAUMEA, 2° Adjoint

Scolaire

Fabienne KOBİ, 3° Adjointe

Urbanisme

Jean-Christophe CAMBON, 4° Adjoint

Agence Postale

☎ 04 75 98 57 70

Du Lundi au Vendredi
de 8h45 à 12h15

Bibliothèque « Autour du livre »

☎ 04 75 98 01 16

✉ : associationautourdulivre@gmail.com

Mardi et Jeudi 16h à 18h30

Mercredi 09h à 12h00

Fermée les jours fériés

École

☎ Maternelle 04 75 98 01 19

☎ Primaire 04 75 98 55 04

Déchetterie

Déchets ménagers et tri sélectif

Service Déchets :

☎ CCDSP 04 75 96 06 12

Services médicaux

Médecin : Dr Sylvie FABRE

☎ 04 75 98 62 71

Infirmier : Cédric GUILLOU

☎ 07 68 71 50 18

Orthophoniste : Célia HAEN

☎ 06 28 97 68 46

**Transport privé, médical
toutes distances. Agréé
transports médicaux assis**

TAXI SAPLANA

Margot SAPLANA

☎ : 07 86 63 64 61

✉ : taxisaplana@gmail.com

Taxis des Granges Gontardes

Matthieu CITTON

☎ : 07 50 98 77 43

✉ : taxidesgrangesgontardes@gmail.com

MOT DU MAIRE (éditorial)

C'est un plaisir de posséder dans notre village une école dynamique tant au plan pédagogique qu'à celui des effectifs puisque, bien que village rural, nous bénéficions d'un tissu urbain en développement. De nouvelles maisons sont en cours de construction dans le nouveau lotissement du Vallon et récemment, plusieurs jeunes familles se sont installées aux Granges Gontardes.

Toutefois, ce sujet peut aussi être une source d'inquiétude.

Les effectifs de notre école Vallon Les Fontaines sont en constante progression et les trois classes actuelles risquent d'être surchargées à la prochaine rentrée scolaire en septembre.

Sans attendre, il y a quelques semaines j'ai pris contact avec le directeur académique pour l'alerter de cette situation et lui demander l'ouverture d'une quatrième classe indispensable à la réussite de nos enfants.

Une étude d'extension des locaux actuels est en cours. Nous allons renforcer la présence des agents communaux pour assister l'équipe pédagogique auprès des enfants de maternelle. Malheureusement, la commune ne peut suppléer tous les désengagements de l'Etat et, sans la nomination d'un nouvel enseignant, une quatrième classe ne peut être actée.

Je remercie les parents et les enseignants qui, de leurs côtés, agissent aussi dans le sens d'une ouverture de classe supplémentaire que nous espérons très fortement.

Les beaux jours sont de retour et, avec eux, les nombreuses animations proposées par nos associations dynamiques. Ces moments sont de véritables temps de rencontres, de partages et de respiration. J'espère vous y retrouver pour des échanges conviviaux.

La fête votive terminée, notre salle des fêtes Maurice Aurelle sera détruite. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à une équipe de professionnels en bâtiment pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente d'environ 450 m². Cette mission de maîtrise d'œuvre multi spécialités proposera l'implantation de l'équipement et l'aménagement de l'ensemble du site.

Le coût de cette mission s'élève à 171 850 euros HT. Toutes les subventions possibles ont été sollicitées auprès des financeurs institutionnels.

Toujours aussi motivés, animés par la passion de notre village, nous poursuivons notre tâche avec le même état d'esprit : proximité, échanges, participation, prise en compte de l'avis des Gontardien(ne)s. C'est le sens de notre engagement pour construire ensemble l'avenir de notre village. Nous continuerons à saisir tous les leviers pour améliorer votre qualité de vie.

Nous avançons avec plaisir et détermination.

Je vous souhaite un bel été avec une forme olympique.



Pour voter : présenter un justificatif d'identité et la carte électorale. Si elle n'a pas été reçue le jour du scrutin : vote sur présentation de la pièce d'identité.

Lieu de vote : salle du rez-de-chaussée de la Mairie.

Héléne MOULY, Maire



LA VIE DU VILLAGE

Carnaval à l'école

Le 13 février 2024 l'école de la commune a fêté le carnaval. Pour l'occasion les enfants ont pu partager un goûter.



Soliha

Le 16 avril dernier le « truck » Soliha est venu proposer différentes activités afin de repenser son logement et faciliter son quotidien. Une ergothérapeute a notamment proposé des conseils pour simplifier les gestes de la vie courante. Des bénévoles ont aussi animé un atelier sur la sécurité routière.



Tondre l'herbe

Les herbes folles sur les trottoirs et les pelouses moins tondues ne sont pas de la négligence.

Il faut s'attendre à voir des coupes d'herbe différenciées afin de respecter la biodiversité.

La loi interdit d'utiliser des produits de désherbage, elle s'applique aux espaces verts, aux voiries et promenades ouvertes au public. La végétation spontanée est ainsi favorisée par cette loi avec des objectifs de santé publique et de préservation de l'environnement.



Déclaration annuelle de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,



- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre, en ligne**, sur le site : <http://esdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Frelons asiatiques

Le frelon asiatique représente un risque pour la sécurité publique et un danger pour l'environnement. Il est classé dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie

pour les abeilles et soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Considérant que l'intervention d'un professionnel est indispensable et parfois coûteuse pour les particuliers, ces derniers pouvant ainsi renoncer à la destruction des nids faute de moyens, la commune a passé une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme (GDS26) pour participer activement à l'éradication de cette espèce invasive.



En cas de détection d'un nid de frelon asiatique, il est nécessaire de le signaler sur la plateforme <https://www.frelonsasiatiques.fr/>.

Après validation par le GDS26, une entreprise agréée sera mandatée pour détruire le nid. La prise en charge financière totale sera assumée par la commune dans la limite d'un budget global de 2000 €/an. (Le coût de destruction d'un nid varie selon sa hauteur de 116 € à 231 € TTC).

Chantier en cours Rue des Esplanes



- Prolongement et mise en service du réseau des eaux pluviales.
- Modernisation du réseau eau potable.
- Rénovation de la voirie.
- Aménagement de la place Farigoule avec création de nouvelles places de stationnement
- Aménagement de la rue des deux côtes.

Encore quelques semaines de patience !

Cabinet Infirmier

Vous pouvez prendre rendez-vous avec M. GUILLOU, l'infirmier du village au 07.68.71.50.18





LA VIE DU VILLAGE



Forages

Nous vous informons que les démarches concernant la déclaration de forages et puits à usage domestique (ouvrage associé à un prélèvement inférieur à 1000 m³/an) changent.

Depuis le 1er février 2024, la déclaration des forages domestiques peut être réalisée par le pétitionnaire au format dématérialisé sur le site DUPLOS (<https://duplos.developpement-durable.gouv.fr/#/>).

En parallèle, le CERFA 13837*02 (Déclaration d'ouvrage - Prélèvement, puits et forages à usage domestique) restera accessible au format papier, qui pourra être déposé en mairie.

L'ouverture de cette télé-déclaration cohabitera ainsi avec la procédure papier historique.

Comment ça marche ?

1er cas : L'entreprise de forage dans le cas d'un nouvel ouvrage ou le propriétaire dans le cas d'une régularisation, peut directement déclarer son forage sur le site DUPLOS. A l'issue du processus de télédéclaration, le Cerfa n° 13837*03 sera rempli numériquement grâce au formulaire renseigné, puis envoyé automatiquement par courriel aux différentes parties prenantes : le propriétaire, la mairie et la DDT(M) ainsi que la DREAL et l'ARS, le cas échéant.

2eme cas : le déclarant transmet le CERFA 13837*02 au format papier. Les mairies doivent saisir le CERFA sur l'interface DUPLOS pour qu'il soit envoyé aux parties prenantes.

Toujours plus de sécurité

Chaque année de nouvelles zones de marquages au sol sont créées ou rénovées afin de mieux organiser la mobilité et les places de stationnement en augmentant la sécurité des personnes à pieds ou en véhicules.

Cette année la sécurité aux abords des abris de bus sera renforcée.



Collecte d'amiante gratuite

Le SYndicat des Portes de Provence (SYPP) propose une nouvelle prestation gratuite de collecte d'amiante pour les habitants de son territoire.

Cette initiative vise à faciliter l'évacuation, en toute sécurité, de l'amiante chez les particuliers.

Pour bénéficier de ce service, il faut contacter le SYPP via Internet (sypp.fr) ou au 04.75.00.25.35, pour faire la demande.

Il est indispensable d'utiliser des big-bags ou sacs normés amiante. Seuls les déchets d'amiante lié (fibrociment) sont acceptés.

Le dépôt se fait chez Valorsol Environnement à Montélimar.



Article Vêtements

Le tri des textiles, c'est facile !

Vous ne savez plus quoi faire de vos vieux textiles, linges de maison et chaussures ?

Vous pouvez leur offrir une deuxième vie en les déposant dans une borne à Textiles.



Sachez que tous les textiles même usagés se recyclent !

On y dépose les chaussures, le textile, le linge de maison, la maroquinerie usagés. Il suffit de les placer propres et secs dans un sac (les chaussures liées par paire) et de les déposer dans une des colonnes du territoire.

Pourquoi est-ce utile ?

Les textiles, linge de maison et chaussures collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront majoritairement reportés ou recyclés.

Cela permet de :

- transformer les textiles usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol ...
- diminuer la consommation de ressources naturelles
- créer de nouvelles activités et des emplois.

Borne la plus proche Rue du Jonchier proche des jardins partagés.

Découverte Audio

N'hésitez pas à venir découvrir les pépites des 14 communes de la CCDSP en scannant les QR codes!

Le QR code de Les Granges-Gontardes se situe sur le mur des deux lavoirs. Laissez vous surprendre par les voix de Fabienne et Michel pour en apprendre davan-



LA VIE DES ASSOCIATIONS



Comité des fêtes

Le comité des fêtes organise tout au long de l'année différents événements afin d'animer le village. Ainsi, le 17 mars dernier, la journée « Festival des jeux » en partenariat avec l'Amusoir a eu un véritable succès ! Les prochaines dates à retenir sont : le week-end du 05 au 07 juillet pour la fête votive (Bientôt le programme détaillé dans vos boîtes aux lettres.) et le 23 juillet pour une séance de cinéma en plein air.
N'hésitez pas à participer !

Les petites mains

Le 17 avril 2024 le club des petites mains a reçu M.TARTEVIN pour une démonstration de vannerie.



«AUTOUR DU LIVRE » Bibliothèque

L'association « AUTOUR DU LIVRE » bibliothèque du village située derrière la Mairie, rue des Ecoles, reçoit une fois par mois les enfants de l'école Vallon les Fontaines.

Outre cette démarche scolaire, la bibliothèque est ouverte pour le public, adultes et enfants trois jours par semaine :

Le mardi de 16h à 18h30,

Le mercredi de 9h à 12h,

Le jeudi de 16h à 18h30.

L'éventail des ouvrages (plus de 3000 titres) est large : romans, policiers, science-fiction, documentaires, albums, bandes-dessinées, pour adultes et enfants.

Le Prêt : 3 ouvrages par adhérent pour une durée de 4 semaines.

L'adhésion est de 5€ par an et gratuite pour les enfants de moins de 18 ans.

Nous serons heureux de vous recevoir. Si vous désirez participer à l'animation du village, vous pourrez nous rejoindre et poursuivre la pérennité de cette « institution », héritage de 50 années de présence dans le village. A bientôt !

L'équipe : MT. DIAZ, E. FOULHOUX, M. FERNANDES, N. PIALLAT, JP. COMPERE.

Courriel : associationautourdulivre@gmail.com

Tél : 04.75.98.01.16



Activité dans l'air du temps : LA GENEALOGIE



C'est une démarche personnelle, familiale qui permet de retracer l'histoire de ses ancêtres.

Leur vie, leurs activités, leur parcours, origine sociale, géographique.

Leur histoire au travers de celle du pays, voir du monde !

Vous découvrirez peut-être des faits que vous ignorez.

Cette activité, cette démarche est un voyage immobile qui éclaire sur notre passé.

L'accès aux archives via internet facilite cette recherche.

Si vous êtes curieux de cette histoire de vos origines, je serai heureux de vous aider et partager mes connaissances.

JP Compère, présent à la bibliothèque le mardi.

Courriel : jean.pierre.compere@orange.fr

Le café du Lavoir

Le 15 mars dernier le café du Lavoir a soufflé sa 1ère bougie. L'occasion de revenir sur ce lieu devenu un endroit incontournable de la commune. Tout au long de l'année s'y sont succédés des soirées musicales, carnaval, concours de belote, soirée jeux, animation autour du vin...

A ne pas manquer : le concert de Lopsy Lou qui se tiendra le 31 mai 2024, puis la fête de la musique qui aura lieu le vendredi 21 juin 2024.



Venez découvrir au café du lavoir, l'exposition des œuvres d'Anna, Milan, Eva et Leny élèves du péri-scolaire, sur le thème des jeux olympiques.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'ASPGG

Chers amis et adhérents :

La saison 2024 de pétanque a débuté par son assemblée générale le 13 Avril, suivie d'un casse-croûte et concours entre sociétaires qui a amené 30 adhérents pour la première session.

Dates concours sociétaires :



- Samedi 8 Juin : inscriptions à 18h30 suivi d'un casse-croûte amical (ouvert à tous).
- Samedi 29 Juin : inscriptions à 18h30 suivi d'un casse-croûte amical (ouvert à tous).

Maître joueur :

Le concours du «Maître Joueur 2024» ne sera accessible qu'aux adhérents ayant acquitté leur adhésion avant le 1^{er} Juillet 2024. Il aura lieu le samedi 7 septembre 2024 avec **repas (gratuit pour les adhérents 2024), suivi du concours à 15h00 puis d'un concours à la mêlée pour finir avec un barbecue le soir.**



Pétanque dominicale :

Tous les dimanches à partir du 21 Avril 2024 et jusqu'au 6 octobre 2024 : rendez-vous à 10h00 au boulo-drome du village pour passer un moment convivial et jouer quelques parties.

Au plaisir de vous accueillir pour partager des moments agréables et amicaux,

Le bureau de l'ASPGG
E. GARCIA 06 72 05 44 76
R. SOIN 06 74 51 20 76

N'hésitez pas à nous rejoindre !!

L'ASRGG

Les activités JEUNES :

Trois plateaux ont été organisés, deux le samedi 3 février, un plateau U7 le samedi matin avec la présence de 13 équipes, et un plateau U9 le samedi après-midi avec 10 équipes. Un plateau U11 a été organisé le samedi 9 mars avec la participation de 4 équipes. De très belles journées avec les enfants sous le soleil.



Photo du groupe U11 à Donzère

Quelques dates à retenir :

- activités EVEIL AU FOOTBALL (- de 5 ans), le samedi matin.

Quelques activités programmées de fin de saison :

- samedi 25/05** : entraînement "invite un copain",
- mercredi 29/05** : entraînement pour les futurs U8, le mercredi avec leurs futurs entraîneurs et co-équipiers,
- samedi 08/06** : entraînement avec les parents suivi d'un barbecue, boules et jeux l'après-midi avec les dirigeants et les proches.

Les SENIORS :

les Seniors 1, avec un match en retard, sont 4^e de la poule de D3, les Seniors 2, dans la poule accession, sont 3^e de la poule de D5, à 5 points du premier. Une fin de saison qui sera sans aucun doute palpitante.



L'équipe A.S. Roussas-Granges-Gontardes 2 le 10 mars sur le stade de la Raze à Lablachère avant la rencontre contre l'équipe de l' Athletic Foot Ceven 2

Tennis Club

Le tennis Club invite les enfants de l'école à des cours de tennis gratuits et ludiques tous les lundis de mai et juin 2024 de 18h à 18h45 pour les plus jeunes à partir de 3 ans et de 18h45 à 19h45 pour les plus grands.

Informations au :
06.73.73.01.83





NOUVELLES DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

L'intégralité des délibérations est à la disposition des usagers à la mairie

Mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : une prime exceptionnelle de 200 € proratisée a été mise en place pour les agents de la commune.

Convention de participation santé et Prévoyance : adhésion à la convention de Santé et Prévoyance pour les agents qui le souhaitent.

Instruction des travaux de clôtures (Déclaration Préalable) : institution d'une Déclaration Préalable (DP) pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement (SATESE / SATEP) : la commune a accepté l'offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement proposée par le département. Cette convention est d'une durée de 3 ans renouvelable 2 fois. Elle missionne le SATESE, le SATEP et l'ingénierie.

Consultation sur le projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) : après étude de la pertinence du projet de Zone Agricole Protégée, afin de limiter la pression foncière sur les espaces agricoles de la vallée du Rhône, le conseil municipal a décidé de valider ce projet.

Démolition de la salle Aurelle et demande de subvention : deux entreprises ont été sollicitées pour la démolition de la salle Aurelle. C'est l'entreprise RIVASI qui a été retenue pour un montant de 97 794 €. Ainsi le coût total pour la réalisation des travaux de démolition (diagnostic amiante, dégazage cuve à fuel, neutralisation réseau raccord ST et démolition de la salle) s'élève à 102 763,20 € TTC.

Convention de mise à disposition des locaux de la mairie pour le SDTV 26 : le Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme a son siège social dans les locaux de la commune. Une convention a été mise en place afin de définir les modalités de mise à disposition du secrétariat comptable et administratif pour l'année 2024.

Mise en place d'une obligation de contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif lors d'une vente ou d'une construction neuve : à compter du 01-05-2024 il est devenu obligatoire de procéder au contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif lors d'une vente immobilière, d'une succession, et pour les constructions nouvelles ou extensions lors du dépôt des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et avant délivrance du certificat de conformité.

Enveloppe globale destinée aux associations pour 2024 : le montant de l'enveloppe globale destinée aux associations s'élève à 13 000 €.

Construction d'une salle polyvalente et aménagement des espaces publics et sportifs : validation des candidats retenus : une procédure adaptée a été lancée en vue de l'attribution à une équipe de professionnels d'une mission de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente d'environ 450 m² et une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement des abords du bâtiment, des espaces extérieurs et des espaces sportifs. Trois candidats ont alors pu présenter leur offre. A l'issue de cela, c'est la société TERRAM qui a été retenue pour réaliser le chantier.

Remboursement des transports scolaires 2024 : la commune décide de rembourser, pour l'année 2024, 50 % du montant en vigueur de la carte de transports scolaires pour les élèves habitants dans la commune de plus de 16 ans empruntant les transports scolaires de la Région AURA et fréquentant les établissements secondaires Drôme Ardèche sur présentation du titre de transport et d'une pièce d'identité.

Geste d'attention pour 2024 : un bon d'achat d'une valeur de 35 € valable jusqu'au 31 octobre 2024 sera attribué début juillet à toutes les personnes de 70 ans et plus.

Un geste d'une valeur de 45 € sera fait pour les personnes du village fêtant leurs 90 ans au cours de l'année.

Un geste d'attention de 45 € est prévu pour événement exceptionnel (baptême, mariage, commémoration...). Un repas avec animation sera offert aux personnes âgées de 65 ans et plus dans l'année et à leurs conjoints quel que soit leur âge.

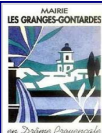
Schéma directeur d'alimentation en eau potable : complément de la subvention : en 2021 la commune a confié la révision du schéma directeur de l'eau potable à la société RCI dont le montant initial était de 24 180 € TTC. Suite à l'avancement de l'étude, deux nouveaux points sont à prendre en compte : les frais d'analyses d'échantillons pour la recherche de CVM qui seront réalisés par RCI pour un montant de 6 500 € HT ; l'installation ou rénovation de vannes d'isolement des secteurs pour la recherche de fuite confiées à la société STAD pour un montant de 12 402 € HT.

Restauration scolaire : Tarif repas cantine 2024/2025 : le tarif du repas cantine reste inchangé pour l'année 2024/2025, soit 4,50 € par repas. Pour les PAI seul le temps d'accueil est dû au tarif d'une heure de garderie périscolaire, soit 2 €.

Périscolaire : Tarif 2024/2025 : le montant du service périscolaire ne change pas et reste à 2 € de l'heure.

Périscolaire : Convention MOSAIC 2024/2025 : renouvellement de la convention pour l'année 2024-2025 pour un coût de 14 210 €.

Travaux d'installation d'une pergola et de stores à l'école : afin de répondre à un problème de chaleur et de ventilation au sein de l'école, des stores et une pergola vont être installés.

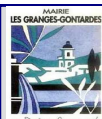


NOUVELLES DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

L'intégralité des délibérations est à la dispositions des usagers à la mairie

Association Histoire du Patrimoine : Acceptation du don : pour clore ses comptes, l'assemblée générale de l'association Histoire du Patrimoine, présidée par Mme Eliane DUHOO, a décidé d'attribuer le solde de son activité soit un montant de 3 189,84 € au budget de la commune de Les Granges Gontardes pour des travaux sur le patrimoine (réfection de la poutre de soutènement de la cloche de l'église).

Règlement de la voirie communale : afin de renforcer la préservation du domaine public un règlement de voirie a été validé.



LA VIE DU VILLAGE



Elections Européennes : La procuration

Comment faire une demande de procuration en ligne ?

Pour faire une demande de procuration en ligne, vous devez :

- vous rendre sur le téléservice [Maprocuration](#) et vous connecter via FranceConnect ;
- saisir une adresse électronique ;
- saisir votre commune de vote ;
- renseigner les informations de l'électeur à qui vous faites procuration (vous devez connaître sa date de naissance, ses prénoms, son nom, la commune où il vote) ;
- vous rendre au commissariat, à la gendarmerie ou dans un lieu accueillant du public avec un justificatif d'identité et le courrier électronique indiquant la référence de votre demande.

Vous recevrez un récépissé de demande par courrier électronique, puis une validation ou invalidation de votre procuration.

Comment faire une demande de procuration via un formulaire papier ?

Pour faire une demande de procuration via un formulaire papier, vous pouvez :

- remplir [le formulaire Cerfa n° 14952*03](#) chez vous et l'imprimer (sur 2 feuilles, pas de recto-verso) ;
- ou remplir un formulaire sur place dans un commissariat de police, une gendarmerie, un tribunal judiciaire ou un lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Dans les deux cas, vous devrez :

- vous présenter en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, un tribunal judiciaire ou un lieu accueillant du public (défini par le préfet) ;
- vous présenter avec le formulaire rempli et un justificatif d'identité ;
- indiquer votre numéro national d'électeur ;
- indiquer les noms, prénoms, date de naissance et numéro national d'électeur de la personne à qui vous faites procuration.

Un récépissé vous sera remis.

Cérémonie du 08 mai 1945

Première cérémonie en qualité de porte drapeau pour Marceau Lauzel, 10 ans.

Il s'investit depuis plus de 3 ans au sein du Souvenir Français en participant aux différentes commémorations, en allant fleurir les tombes de nos soldats morts pour la France et en participant activement à la collecte annuelle.

C'est une mission qu'il prend très à cœur et c'est avec une immense fierté qu'il a porté pour la 1ère fois le drapeau lors de cette commémoration de Les Granges Gontardes.

La Victoire du 8 mai 1945 est celle d'un idéal de liberté, de générosité, de courage, de tolérance sur une idéologie totalitaire, arbitraire, ultranationaliste et xénophobe.

Comme Marceau, il est important que les jeunes générations œuvrent aujourd'hui, comme demain, pour le maintien de l'héritage de paix.



Diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le mode de collecte des ordures ménagères pratiquées dans toutes les zones du village ne se fait uniquement qu'aux points d'apports volontaires.

À ce titre la taxe calculée sur la base foncière de chaque propriété bâtie et réglée dans le cadre du paiement de la taxe foncière sera diminuée de 1,06 % soit 8,5 % au lieu de 9,56 %.

Pour rappel, plus votre effort de tri est important moins la taxe demandée sera importante.

Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
9,56 % 8,5 %	0,211 % 0,16 %
3948	3948
311 335	6
Simulation	



LA VIE DU VILLAGE

Nouveaux habitants

Bienvenue à :

- Elise BELLE & Tanguy ETIENNE
- Emilie NUTTIN & Aymeric LADREYT
- Thibault TOULZAC
- Camille MAUCOURANT, Charles LABAUNE, Eliott, Léon & Thorin
- Ludovic ZAMORA
- Martine & Benoît GILLET
- Osman MARKO, Dounia CHIBANI, Hugo, Mélissa, Noé & Adam
- Sophie LOUKINE, Laurent LANFRAY, Elise & Joséphine
- David BRICLOT
- Metty Jonathan TALASSIA
- Olivier MARTIN & Coline

Avis aux nouveaux habitants

Pensez à venir en Mairie pour :

- ouvrir votre abonnement au service eau ;
- prendre la carte d'accès à la déchetterie.

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale

État Civil

Naissance

- Edward FERRAGNE né le 23/12/2023
- Ella CARDON née le 11/01/2024
- Léon & Thorin LABAUNE nés le 07/02/2024
- Gioia PAVANI née le 20/04/2024
- Anaé HURST née le 25/04/2024

L'équipe municipale présente toutes ses félicitations aux parents et souhaite la bienvenue aux bébés.

Décès

- Constant DELOBEL le 22/04/2024
- L'équipe municipale présente toutes ses condoléances à sa famille.

Cet État Civil est élaboré d'après les registres de la Mairie. Nous nous excusons auprès des habitants de la commune de Les Granges Gontardes pour d'éventuels oublis au sujet de leurs proches.

Urbanisme

Pour tous vos projets de travaux, nous vous informons que de nouveaux documents type CERFA sont disponibles sur le service public :

<https://www.service-public.fr/>

ou celui de la commune :

<https://les-granges-gontardes.fr>

Attention !! Toute pose de climatisation ou de forage doit être déclarée en mairie.

Urgences

Défibrillateur : l'appareil est installé à gauche de la porte de la mairie, fixé au mur

Urgences en général.....	114
Urgence Europe.....	112
Samu.....	15
Police.....	17
Pompiers.....	18
SITA.....	04.75.51.64.96
Gendarmerie.....	04.75.51.60.06
Centre antipoison Grenoble.....	04.76.42.42.42
E.D.F Sécurité Dépannage.....	0810.333.321
Drogues Alcool Tabac InfoServ.....	800.23.13.13
Violences conjugales.....	3619
Violences faites aux enfants et adolescents.....	119



Les événements à venir

- * **31 Mai** Concert de Lopsy Lou au café du Lavoir
- * **08 Juin** Concours de pétanque
- * **08 Juin** Journée de l'environnement organisée par la CCDSP à Clansayes de 10h à 18h
- * **08 Juin** Assemblée Générale de l'ASRGG dès 14h30 à la maison des associations de Roussas + Journée Parents-enfants
- * **21 Juin** Fête de la musique au café du Lavoir
- * **22 Juin** Fête internationale du yoga "Les Jardiniers" 330 Rue des jardiniers
- * **23 Juin** Fête des jardins aux jardins des Vallons
- * **28 Juin** Fête de l'école
- * **29 Juin** Concours de pétanque
- * **05 au 07 Juillet** Fête votive (programme détaillé distribué très prochainement dans vos boîtes aux lettres)
- * **23 Juillet** Cinéma en plein air
- * **30 Août au 1er septembre** Bar le rescapé / Forum des associations
- * **01 Septembre** Marché des créateurs
- * **06 Septembre** Théâtre dans la cour de la Mairie à 21h
- * **07 Septembre** Concours de pétanque du "Maître joueur"



Le Pimm's mobile

Une réponse humaine de proximité dans vos démarches administratives.

Contact : le 04 69 14 30 30 ou contact0726@pimms.org

le 3e lundi du mois de à Les Granges Gontardes.

- 17/06/2024 14h30-17h
- 15/07/2024 14h30-17h
- 19/08/2024 14h30-17h
- 16/09/2024 14h30-17h
- 21/10/2024 14h30-17h
- 18/11/2024 14h30-17h
- 16/12/2024 14h30-17h



« **LE RENDEZ-VOUS DES GRANGES** » Directrice de la publication : Hélène MOULY.

Participation de : Valérie LAFOSSE, Charlotte SOULAIGRE, Alexa BOUSQUEYNAUD, Véronique GENEVES, Dominique VEZON-DAUNIS, Didier SOULAIGRE, Fabienne KÖBI, Nicole PONIZY.